

Procès-verbal réunion du conseil municipal du 24 mars 2025 à 19 h

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03.03.2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 03.03.2025

Huit l'approuvent (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER Emmanuel MARTINEZ) et sept ne l'approuvent pas (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Julien MAÏSSA, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Harley BASILE, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA)

Droit de préemption urbain

Cinq membres du conseil municipal (Nicolas BAILET, Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA) quittent la séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

que par délibération du 27.11.2023, la commune a exercé le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section C numéros 166 et 1538, lieu dit La Madone, la parcelle cadastrée C 166, d'une surface de 109m², se trouvant à un emplacement stratégique pour le futur aménagement du cœur de village, qui permettrait d'assurer la continuité entre le bâtiment mairie et la rue des Barbets, et qu'elle permet également un accès à la cour de la mairie, notamment. Cette décision a fait l'objet d'un recours.

que par délibération du 20.01.2025, il a été décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 166, d'une contenance de 1a 09 ca située au lieu dit La Madone, pour un montant de 16 460€ incluant les frais d'agence, l'acquéreur initial s'étant désisté. La proposition ferme d'achat a été acceptée.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de rapporter la délibération du conseil municipal du 27.11.2023 par laquelle il avait été décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section C numéro 166 et 1538, lieu dit La Madone, un accord amiable plus intéressant pour la commune ayant été trouvé pour la parcelle cadastrée section C numéro 166, qui seule présentait un intérêt pour le futur aménagement du cœur de village mais qui n'était pas proposée à la vente séparément de la parcelle cadastrée section C numéro 1538 en 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix de rapporter la délibération du conseil municipal du 27.11.2023 par laquelle il avait été décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section C numéros 166 et 1538, lieu dit La Madone

Questions diverses

Cinq membres du conseil municipal (Nicolas BAILET, Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA) rejoignent la séance.

- Ecole : plan de financement. 1 800 000€ TTC. Les subventions : DETR 2023 prorogée. Rétroplanning a eu lieu, vient d'être fait avec l'architecte. Tout le travail est fait pour lancer l'appel d'offre. On attendait la dernière subvention. Toutes les procédures vont être lancées. Toute la maîtrise d'œuvre est comptabilisée. On lance le projet puisque nous avons obtenu toutes les subventions.
- Problème des nouveaux élèves pour la rentrée 2025-2026 : on a demandé un rendez-vous à l'inspection. Nous sommes dans l'attente de cette réunion. Le nouveau souffle propose qu'il y ait une classe supplémentaire, elle peut se faire dans la salle du conseil municipal.

- Quartier du Touron : problème de conteneurs et d'affaissement de la chaussée. Cet affaissement est dû au mur aval qui a été reconstruit.
 - Abri bus des Tourrettes : il y a en fait une réfection et non une réparation. Y a-t-il eu un problème ? Non. L'email a bien été envoyé à tous les élus sauf Monsieur LAMARRE (problème d'adresse)
 - Câble calada dei Pastre : Il doit être fait
 - Cercle : réparation. Surprise solution avec collier en caoutchouc. Non il n'y a pas que cela. Monsieur SAULAY était sur les lieux au moment de la réparation.
 - Ancien toilette : fissure verticale. Il faut prévoir des travaux. Monsieur le Maire a contacté deux professionnels pour traiter cette fissure.
 - Actualité géologique : Demande à faire pour la commune s'il constate des dégradations sur leur maison. Pas de désordre sur la commune. Attention rien n'est prévu au niveau des Alpes-Maritimes. Il n'y a pas lieu à une demande de la commune. Aucune remontée n'a été faite à la mairie par les habitants.
- Au mois d'avril 2024, une demande de PCS a été faite. La loi MATRAS de 2021 a instauré l'PICS avec obligation pour les intercommunalités d'élaborer le document. Le PCS doit comporter un relais avec un plan intercommunal. La Métropole va élaborer le PICS à la fin de l'année. Le PCS sera modifié avec l'élaboration du PICS.

Le Nouveau Souffle demande le PCS qui dit qu'il n'existe pas car ils ont demandé aux services

Le Maire dit que le PCS est passé en commission il y a deux ans au niveau de la préfecture.

Depuis 2023, le PICS est en cours d'élaboration. Monsieur le Maire donnera accès au document quand il sera finalisé.

- Télésurveillance : où en est ce dossier ? La subvention doit nous être attribuée début avril et le dossier pourra enfin débiter.

- Sondage SFR : 14.02.2025 à 10 h : il a été envoyé un mail à 84 personnes des Tourrettes. Il y a eu beaucoup de réponses. Lecture des messages anonymes.

- Affichage du col : que faire ? On pourrait le supprimer

- Affichage au quartier des Tourrettes : Madame BAUDINO pense qu'il est nécessaire. Il y en a un dans la partie haute et un dans la partie basse.

- Nouvelle secrétaire : elle a pris ses fonctions dans le cadre d'une immersion de deux fois quinze jours, qui va donner lieu à un contrat

- Les appartements : le numéro 3 est en cours de signature. C'est quelqu'un de Châteauneuf. Les anciens locataires n'occupent plus l'appartement mais continuent à payer

Pour le studio, il y a deux demandes et donc deux visites

- Construction face à la mairie : le trottoir ne rentre pas dans le financement du cœur urbain. Un emplacement réservé mais il y a un mur qui sépare la parcelle. Les emplacements mordaient sur le domaine privé, c'est à régulariser. Le mur n'est pas à sa place

Pourquoi il n'y a pas de commerce ? Châteauneuf n'a pas vocation à accueillir de grosses enseignes. Des études ont été faites mais nous n'avons pas les dossiers.

Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025 : adopté par la majorité, avec ajout au PV des éléments des élus du Nouveau Souffle Madonenc.

- **Droit de préemption urbain** : adopté par la majorité, non participation au vote des élus du Nouveau Souffle en raison d'un contentieux sur la délibération retirée.
- **Questions diverses des élus du Nouveau Souffle** :
- **Route du Tournon** : affaissement de chaussée et conteneurs dans le vallon depuis 2 ans.
- **Plan de financement et planning d'agrandissement de l'école.**
- **Abris bus quartier des Tourrettes.** Le maire déclare que le temps a été pris pour faire une réhabilitation complète.
- **Câble dans le centre du village.** Le maire déclare avoir un rendez vous avec le prestataire le mercredi suivant ce conseil et que le nécessaire sera fait à temps pour le carnaval du 29 mars 2025
- **Église** : fissuration inquiétante. Le maire déclare avoir contacté les professionnels et avoir prévu un traitement de ces fissures
- **Plan communal de sauvegarde.** le maire déclare que lors de la demande du PCS du Nouveau Souffle celui-ci était sur le point d'être remplacé par un équivalent Métropolitain. Sur le fait qu'un plan Métropolitain ne saurait remplacer un PCS communal, il ne fait pas de réponse. Le Nouveau Souffle Madonenc réitère sa demande du PCS communal modifié (demande faite il y a un an) ; le maire déclare que nous l'aurons lorsqu'il sera fait !
- **Vidéo surveillance.** Le maire déclare que la validation par la gendarmerie a été faite. Celle-ci devait avoir lieu en notre présence. Ce qui n'a pas été le cas malgré le degré d'expertise du Nouveau Souffle Madonenc en la matière ce qui est fort regrettable. Nous faisons la demande du plan d'installation validé par la gendarmerie. En ce qui concerne le subventions, le maire déclare qu'elles devraient arriver en avril 2025.
- **Réseau téléphonique défaillant quartier des Tourrettes.** Le maire reconnaît que les membres du Nouveau souffle Madonenc n'ont effectivement pas reçu le mail de la mairie concernant le « sondage » sur le réseau SFR.
- **Affichage des informations municipales supprimé.** le maire déclare qu'il ne voit pas l'utilité de cet affichage et qu'il fera enlever les poteaux au col. En ce qui concerne l'affichage à l'angle du chemin des Tourrettes et du chemin du Pelaous qui devait être remis en place ; le maire considère qu'il n'est pas nécessaire et que ce dernier ne sera pas remis en place.

